

## Note de procédure pour l'établissement des contrats doctoraux sur financement hors budget Etat

---

Le circuit préalable à l'établissement des contrats doctoraux pour une première inscription sur financement hors budget Etat étant souvent très long, le doctorant doit se mobiliser dès qu'il a connaissance de l'attribution de son allocation doctorale.

C'est le cas notamment pour :

- Les contrats doctoraux financés sur des contrats de recherche (ANR, projets européens, etc.)
- Les allocations doctorales des collectivités territoriales (Région Ile de France)
- Les financements de thèse par une association, une fondation ou une entreprise
- Les financements de thèse de gouvernements étrangers, lorsqu'ils donnent lieu à l'établissement d'un contrat de travail

### *Première étape : l'inscription en doctorat*

---

L'inscription en doctorant doit être effectuée le plus tôt possible – c'est-à-dire dès que le candidat a connaissance de l'attribution de son allocation doctorale – auprès du service scolarité de sa composante, et selon la procédure définie par celui-ci.

① Certaines conventions de financement portent sur une liste de doctorants, et ne peuvent être signées par le Président que lorsque tous les doctorants de la liste se sont inscrits.

Documents à produire :

- le dossier d'inscription, incluant l'autorisation d'inscription
- la demande de première inscription
- la Charte du Doctorat
- suivant les composantes : charte informatique, attestation de sécurité sociale...

Cas des allocations doctorales de la Région Ile de France : les établissements gestionnaires des DIM procèdent à leur sélection en juin-juillet. La décision officielle ne résultera toutefois que de la validation ou non par la commission permanente du conseil régional, composée d'élus de l'assemblée régionale, qui se réunit en principe en juillet. Tous les DIM ne présentent pas leurs dossiers de sélection en juillet. Dans ce cas il faut attendre la tenue de la commission permanente suivante, en principe en septembre (en octobre en 2010 !).

L'inscription administrative pourra avoir lieu dès la notification par l'établissement gestionnaire du DIM du choix résultant de la sélection en juin-juillet, afin de préparer le dossier du doctorant.

Le contrat doctoral ne pourra, par contre, être établi qu'à la signature de la convention de reversement de l'établissement gestionnaire du DIM avec Paris-Sud 11.

### ***Deuxième étape : la demande d'établissement de contrat doctoral***

---

Pour tous les financements autres que sur subvention état, l'ED remet au futur doctorant le formulaire de demande d'établissement de contrat doctoral à faire remplir et signer par :

- le directeur de thèse,
- le directeur de l'unité de recherche,
- le directeur de l'ED,
- le chargé de mission ED si le service du doctorant comporte une activité hors recherche.

En-dehors de celles du chargé de mission ED, les signatures matérialisent le circuit de décision en matière de recrutement d'un doctorant contractuel : le directeur d'ED propose au Président de l'université le recrutement d'un doctorant, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité (article 3 du décret 2009-464).

La demande d'établissement de contrat doctoral est accompagnée d'une fiche d'engagement financier.

### ***Troisième étape : la vérification financière***

---

Le doctorant peut ensuite se rendre au service du personnel de sa composante qui enverra la demande d'établissement du contrat et la fiche d'engagement financier au service financier compétent.

① Suivant les types de financement, les délais peuvent être très longs, notamment quand les conventions arrivent tard ou quand elles portent sur une liste de doctorants.

Le service du personnel ne pourra établir le contrat qu'au retour de la fiche d'engagement financier validée.

### *Quatrième étape : l'établissement du contrat*

---

Le contrat est établi par le service du personnel de la composante dont relève l'ED dont fait partie le doctorant.

Le contrat est envoyé à la DRH puis à la signature du Président de l'Université.

**Conclusion : dès sa prise en charge par son ED, le futur doctorant doit savoir déterminer quelle est la nature de son financement, qui est son employeur, quel est le circuit qui l'amènera de son inscription à l'établissement de son contrat doctoral.**

**L'établissement de son contrat doctoral en sera facilité et les délais réduits**

**P.J. :**

- demande d'établissement d'un contrat doctoral sur financement hors Paris-Sud 11 (hors subvention état)
- fiche d'engagement financier